

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/01/2017

Réuni le : 07/02/2017

Sous la présidence de : Herve Bord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/01/2017

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'Administration adopte la proposition de répartition des moyens par discipline présentée par le chef d'établissement, la voix du proviseur l'emportant.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	6
Contre :	6
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

Décision du Président du conseil d'administration : acte signé avec accord